



**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rapport d'activité 2019



Perspectives 2020

DIRECCTE ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi





Rendre compte d'une année de croissance économique au moment où le territoire, ses citoyens, ses entreprises ont à

l'esprit la période de confinement qu'ils viennent de traverser et anticipent un période économique difficile est une gageure...

Depuis plusieurs semaines, la France découvre « le monde d'après » le confinement, synonyme de redémarrage de l'activité, de précautions sanitaires et d'évolutions durables. Les pouvoirs publics, à la manœuvre depuis mars pour affronter la pandémie et apporter un soutien fort et rapide aux entreprises et aux citoyens, dessinent aujourd'hui des plans sur le long terme afin d'apporter sécurité et stabilité à la France.

C'est donc dans un contexte très particulier que nous vous présentons cette édition de notre rapport d'activité.

Service de l'État sous l'autorité de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) a été et demeure en première ligne pour répondre aux enjeux socio-économiques de la région, qui se place parmi les premières places économiques européennes.

L'exigence de la période renforce notre détermination à ce que les actions portées par la DIRECCTE d'Ile-de-France facilitent l'accès des Franciliens au marché de l'emploi, anticipent et accompagnent les mutations économiques, soutiennent les dynamiques territoriales, accompagnent la relance de l'économie et favorisent la régulation des relations entre les différents acteurs économiques.

Accès à l'emploi et soutien aux entreprises

En 2019, l'Etat, par l'entremise de la Direccte, a mobilisé près de 500M€ pour soutenir les plus fragiles des franciliens dans leur insertion professionnelle.

Le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) – d'une ampleur sans précédent – amplifie l'effort de formation au bénéfice des publics éloignés de l'emploi à hauteur de 186 M€. L'accompagnement par 95M€ des publics en insertion par l'activité économique marque une croissance sans précédent de l'intervention de l'Etat (+15%).

Les services de la Direccte se sont fortement mobilisés au cours de l'année 2019 afin de soutenir les entreprises en difficulté, avec une attention particulière portée aux entreprises industrielles et de services de l'industrie. La cellule de continuité économique est ainsi intervenue en faveur des commerçants en difficulté suite au mouvement des gilets jaunes, à l'incendie de Notre-Dame de Paris, et lors des grèves dans les transports de fin de l'année. Cette mobilisation s'est encore accentuée, dans une proportion sans précédent, durant la période de crise sanitaire.

En 2020, le défi du pôle Entreprises, Emploi et Economie sera l'accompagnement du redémarrage de l'activité, à la fois par un soutien aux secteurs les plus impactés par la crise et par l'animation des politiques de l'emploi.

Politique du travail

La société française a été traversée par un mouvement sans précédent sur le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat. Le service public de l'inspection du travail s'est résolument engagé en veillant à la publication d'index mesurant l'égalité de traitement dans le monde professionnel.

2019 aura également été marquée par l'incendie de la cathédrale de Notre Dame de Paris affectant intimement chaque francilien. Le système de l'inspection du travail, et chacun de ses agents, ont été d'une détermination totale pour que les chantiers de sécurisation et reconstruction puissent s'engager avec une rapidité exceptionnelle et un niveau de sécurité exemplaire pour tous ceux qui y travaillent.

L'année 2019 a également incarné la nécessité d'adaptation de l'organisation de l'Etat aux réalités du territoire. L'accompagnement, et le contrôle, des chantiers du Grand Paris et des Jeux Olympiques et Paralympiques a conduit à la mise en place d'une Unité de contrôle « Grands Chantiers » spécialisée.

En 2020, le système d'inspection du travail sera résolument tourné vers le développement du dialogue social qu'impose le contexte que nous traversons, l'accompagnement de l'évolution des conditions de travail à laquelle conduit la prévention du risque COVID-19 et la garantie que la relance de l'économie bénéficie de manière sûre aux franciliens.

Régulation des relations entre les acteurs économiques

En 2019, l'action de la DIRECCTE et des Directions départementales de la protection de la population (DDPP) franciliennes a porté principalement sur la détection des pratiques frauduleuses les plus nuisibles à l'économie et aux intérêts des consommateurs, le développement des actions de contrôle dans le champ de la transition écologique et la prise en compte des fortes attentes des Français en matière de sécurité et de loyauté de l'information sur l'origine et le mode de production des produits alimentaires et non alimentaires.

Si la crise sanitaire a modifié certaines des orientations initialement prévues pour 2020, notamment en renforçant la surveillance des produits de première nécessité face au coronavirus, les services sont plus que jamais engagés dans la protection des consommateurs et de tous les acteurs économiques.

Par nature et par conviction, les services de la Direccte resteront aux côtés des citoyens et des entreprises franciliennes.

Gaëtan Rudant

Directeur de la Direccte d'Ile-de-France

Sommaire

Éditorial p. 3

Points clefs

Les chiffres clefs de l'activité p. 5
Les principales missions p. 5
Les temps forts 2019 p. 7

Agir pour les compétences, l'emploi et l'insertion professionnelle

Les chiffres clefs p. 8
Les faits marquants 2019 p. 9
Le bilan de l'activité du FSE géré par l'Etat en 2019 p. 10
Les perspectives 2020 p. 10

Soutenir l'innovation et le développement des entreprises

Les faits marquants 2019 p. 12
Les chiffres clefs p. 12
Les perspectives 2020 p. 13

Assurer l'effectivité du droit du travail et la qualité du dialogue social

Les faits marquants 2019 p. 16
Les perspectives 2020 p. 17
Les chiffres clefs p. 18

Contribuer à la régulation des marchés pour assurer la confiance des acteurs économiques

Les faits marquants 2019 p. 20
Les chiffres clefs p. 20
Les perspectives 2020 p. 21

Maintenir l'organisation

Les chiffres clefs p. 22
Les faits marquants 2019 p. 22
Les perspectives 2020 p. 22
Les moyens p. 23
L'organisation de la Direccte en 2019 p. 23



La Direccte est une administration déconcentrée de l'État, placée sous l'autorité du Préfet de Région (hormis Inspection du Travail). Elle relève du Ministère du Travail ainsi que du Ministère de l'Économie et des Finances (périmètres mixnistériels 2018).

Les principales missions

- Soutenir les entreprises dans leur compétitivité et leur développement et accompagner les mutations économiques.
- Piloter régionalement les politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage.
- Assurer l'application du droit du travail et le dialogue social.
- Contrôler la formation professionnelle.
- Veiller au respect des règles de concurrence, à la loyauté des relations commerciales et à l'application des règles en matière de métrologie légale.
- Piloter, au niveau régional, les politiques et actions de protection des consommateurs et assurer le contrôle des instruments de mesure.

Emploi

Plus de 300 TPE/PME ont bénéficié d'une prestation conseil en RH par un consultant expert, cofinancée par l'État

Structures labellisées par l'État Service d'Appui RH :

26	structures ayant apporté une aide à la fonction RH à plus de 1800 TPE/PME
235	Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)
18	conventions de revitalisation signées
1434	décisions d'autorisations d'activité partielle accordées
57	entreprises se sont engagées dans une négociation d'accord de Rupture conventionnelle collective (RCC)
11 874	jeunes sont entrés dans le dispositif Garantie jeunes via la mobilisation des missions locales franciliennes
169 283	jeunes en contact avec les 72 missions locales franciliennes
5 903	aides accordées dans le cadre du dispositif Emploi francs
6 400	Parcours Emploi Compétences (PEC) ont été signés

Fond social européen

1 960	demandes de financements instruites au titre des programmes FSE et de l'IEJ
35 779	demandeurs d'emploi accompagnés dans leur parcours d'accès à l'emploi depuis 2014
38 942	salariés aidés dans l'acquisition de nouvelles compétences ou l'évolution de leur métier depuis 2014
199 054	participants chômeurs et inactifs ont bénéficié d'actions d'inclusion sociale depuis 2014
21 559	jeunes de moins de 25 ans accompagnés dans leur parcours

Développement économique

50	entreprises stratégiques visitées au deuxième semestre
87	entreprises en difficulté accompagnées
360	sollicitations traitées par la cellule de continuité économique
9	territoires d'innovation suivis
4	grands programmes nationaux (PIA3 régionalisé, France Num, Industrie du futur, French Tech Centrale)
306	dossiers PIA3 instruits, 74 lauréats pour 34,6 M€
54	événements d'information French Tech organisés sur l'ensemble du territoire

Formation

3 877	déclarations d'activité d'organismes de formation ont été instruites
263	contrôles d'organismes de formation ont été menés

Travail

• Inspection du travail

- 61 824** demandes traitées par les services de renseignement
- 43 581** suites données aux interventions de l'inspection du travail (dont -- lettres d'observation, 870 procès-verbaux en 2017, 551 décisions d'arrêts de travaux dont 380 dans le BTP)
- 5 665** contrôles menés dans le cadre de la lutte contre le travail illégal
- 43 581** interventions effectuées par les agents de contrôle

• Dialogue social et relations au travail

- 19 439** accords d'entreprises enregistrés
- 116 486** ruptures conventionnelles ont été traitées

• Santé au travail

- 53** agréments (dont 22 services de santé inter-entreprises et 153 service de santé au travail autonomes)

Support

- 7 027** actes comptables saisis
- 69** réunions des instances de dialogue social
- Une centaine** d'actions de communication menées ou documents édités
- 41** études conjoncturelles ou thématiques publiées sur la demande d'emploi, les mutations économiques, le monde du travail et les politiques de l'emploi

Concurrence et consommation

• Protection des consommateurs

- 20 085** réclamations de consommateurs traitées
- 128** enquêtes et plans de contrôle ou de surveillance réalisés
- 30 393** visites d'entreprises réalisées
- 712** alertes gérées concernant la sécurité de produits alimentaires et non alimentaires
- 3 861** prélèvements de produits réalisés en vue de leur analyse dont 3215 denrées alimentaires
- 34** formations régionales organisées à destination de 415 enquêteurs
- 7 862** avertissements adressés
- 2 129** injonctions prononcées
- 694** amendes administratives dressées
- 1 034** procédures pénales transmises au Parquet

• Régulation des marchés

- 209** entreprises majeures contrôlées en matière de délais de paiement
- 77** sanctions prononcées pour plus de 18,5 millions d'euros
- 71** sanctions publiées
- 14** assignations actuellement engagées devant le tribunal de commerce à l'encontre essentiellement d'enseignes de la grande distribution
- 65** indices de pratiques anticoncurrentielles recueillis
- 26** propositions de suites dont 3 mises en enquête, 16 rappels de réglementation, 4 prises en charge par l'Autorité de la concurrence et 3 transmises à d'autres administrations.

• Métrologie

- 339** actions de surveillance des organismes vérificateurs, réparateurs et des fabricants
- 357** avertissements
- 11** es administratives
- 2** procès-verbaux

Les temps forts 2019

Traitement des restructurations des entreprises industrielles

Le service de protection du tissu économique (SPTE) est mobilisé, en appui de la Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises, pour soutenir les entreprises en difficulté.

Les entreprises industrielles et de services de l'industrie sont particulièrement visées. L'intervention du Département économique de l'Etat en région (DEER) est confidentielle et couvre des sujets très variés, comme l'impact de l'évolution structurelle d'un secteur économique ou les difficultés liées à la transmission d'une entreprise. Pour les entreprises concernées, le DEER est aussi la porte d'entrée vers les différents services publics pouvant se mobiliser pour surmonter les difficultés. Le SPTE est également à l'oeuvre sur les sujets de revitalisation économique de territoires. Le service travaille ainsi sur la revitalisation du bassin des Deux-Morins (77) à la suite de la fermeture des sites d'Arjowiggins et de Villeroy & Boch.

En 2019, le service a été mobilisé pour accompagner 87 entreprises.



© shutterstock

Régulation de la concurrence

Dans le cadre de sa mission de régulation de la concurrence, en 2019 le Pôle Consommation et Concurrence de la DIRECCTE a notamment, assigné l'enseigne LECLERC et sa centrale internationale belge devant le Tribunal de Commerce de Paris, pour avoir soumis leurs fournisseurs français à l'application du droit belge moins protecteur que le droit français et obtenu ainsi de ses derniers des avantages supplémentaires injustifiés. Une sanction d'un montant de 117 millions d'euros a été requise à l'encontre du groupe LECLERC.



© shutterstock

Mise en place de l'Unité de contrôle Grands Chantiers

L'année 2019 a aussi été marquée la mise en place de l'Unité de contrôle Grands chantiers pour répondre aux enjeux des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 ainsi que le projet du Grand Paris.

Les services de la Direccte ont d'autre part été mobilisés sur le thème de l'égalité professionnelle et notamment sur le suivi du respect par les entreprises de la publication de leur index professionnel mesurant l'écart de rémunérations entre les femmes et les hommes.

Signature du Pacte régional d'investissement dans les compétences

Le 4 avril 2019 le Préfet et la Présidente de Région ont signé le Pacte d'Île-de-France 2019-2022 pour un montant global d'un milliards d'euros de financements additionnels de la part de l'Etat. Les places supplémentaires engagées en 2018, lors de la phase d'amorçage du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) francilien, sont reconduites dès 2019 (24 000 places supplémentaires).



Agir pour les compétences l'emploi et l'insertion professionnelle

Le Département des politiques de l'emploi assure le pilotage des politiques d'emploi et d'insertion professionnelle de l'État dans le cadre d'objectifs recentrés, d'une approche territorialisée et d'un partenariat renforcé avec Pôle emploi, les missions locales, les Maisons de l'emploi et Cap emploi.

Le département de contrôle de la formation professionnelle assure le contrôle administratif des organismes de formation.

Le département du Fonds social européen pilote et gère les crédits du FSE et de l'IEJ dont une partie est déléguée aux conseils départementaux et aux Plie*.

* Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi



© shutterstock

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Plus de 300 TPE/PME ont bénéficié d'une prestation conseil en RH par un consultant expert, cofinancée par l'État

Structures labellisées par l'État Service d'Appui RH (SARH) :

26 structures ayant apporté une aide à la fonction RH à plus de 1800 TPE/PME

235 Plans de Sauvegarde de l'Emploi

18 conventions de revitalisation signées

1434 décisions d'autorisations d'activité partielle accordées

57 entreprises se sont engagées dans une négociation d'accord RCC

11 874 jeunes sont entrés dans le dispositif Garantie jeunes via la mobilisation des missions locales franciliennes

169 283 jeunes ont été en contact avec les 72 missions locales franciliennes

5 903 aides accordées dans le cadre du dispositif Emploi francs

6 400 Parcours Emploi Compétences (PEC) signés

FORMATION

3 877 déclarations d'activité d'organismes de formation instruites

263 contrôles d'organismes de formation menés

Faits marquants 2019

Insertion par l'Activité Economique

Le secteur de l'IAE a amorcé en 2019 de profondes évolutions avec la mise en œuvre du « Pacte d'ambition pour l'IAE » qui vise à conjuguer activité économique et mission sociale, pour une société plus inclusive.

Le secteur de l'IAE en Ile-de-France est en fort développement : 430 structures (+15 sur un an) et 9731 ETP (+1000 sur un an), dont 413 financés par les conseils départementaux. Le budget est en augmentation de +20 %, à 95 M€, avec une hausse conséquente des aides aux postes et l'émergence de nombreux projets.

Entreprises adaptées

Les entreprises adaptées (EA) permettent à des personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi dans des conditions adaptées à leurs capacités. L'Ile-de-France compte actuellement 78 structures sur son territoire, dont 60 % sous forme de société commerciale et 40 % sous forme associative. Depuis le 1er janvier 2019, les entreprises adaptées ont vu leur cadre d'intervention évoluer, avec deux objectifs principaux : un changement d'échelle des

entreprises adaptées au service du développement économique des territoires et de l'emploi, pour que 80 000 personnes handicapées puissent bénéficier de leur savoir-faire inclusif d'ici 2022, et un accroissement de leur modèle inclusif pour développer le placement et l'accompagnement des transitions professionnelles vers les autres employeurs privés.

En Ile-de-France, l'augmentation des crédits dédiés aux aides au poste en 2019 a permis d'ouvrir un appel à projets et d'agrèer six nouvelles EA. Le bassin d'emploi francilien a permis de développer des activités variées et innovantes telles que la production audiovisuelle, la communication, les services informatiques, le recyclage, le transport de personnes et de marchandises. Deux EA, sur les trois retenues au niveau national, ont été habilitées pour porter l'expérimentation Entreprises Adaptées de Travail Temporaire (EATT) et la 1^{ère} EATT de France a été créée et conventionnée pour un démarrage début 2020 en Seine-Saint-Denis. Enfin, douze EA ont été habilitées et 110 ETP sont conventionnés pour porter l'expérimentation CDD tremplin.

Emplois et compétences dans le secteur du BTP

La région Île-de-France relève des défis importants en matière d'aménagement du territoire : construction de nouvelles lignes de transport du Grand Paris, Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, transition énergétique des bâtiments. Afin d'anticiper les besoins en emplois et compétences liés à ces projets de grande envergure, deux contrats d'études prospectives ont été réalisés sous le pilotage de l'État par l'OPCO de la construction, Constructyts, en partenariat avec les huit fédérations professionnelles du bâtiment et des travaux publics, la DRIEA, Pôle Emploi et le Conseil Régional d'Ile-de-France. Ces contrats d'études prospectives ont évalué les besoins en emplois et en compétences d'ici 2024, définissent les principaux enjeux de ces secteurs d'activité, et proposent un plan d'action et des solutions à mettre en œuvre pour y répondre. Ils évaluent à plus de 68 000 le nombre d'emplois à pourvoir dans le secteur de la construction et de la rénovation en Ile-de-France d'ici 2024 : 45 500 dans le Bâtiment et 22 600 dans les Travaux Publics.

Plan d'Investissement dans les Compétences

La démarche Plan d'investissement dans les compétences (PIC) engagée en 2018 s'est poursuivie par la signature d'une convention financière annuelle à 186 M€ dont 40 M€ délégués à Pôle Emploi. Signé au printemps 2019 entre l'Etat et la Région, le pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) prévoit des parcours pré-qualifiants et qualifiants au bénéfice des demandeurs d'emploi les plus fragiles. Des moyens sont également alloués à la transformation de l'appareil formatif de la Région. Des actions du pacte concourent ainsi à l'usage plus fréquent des technologies numériques dans les approches et contenus pédagogiques.

En juillet 2019, un appel à projets régional de près de 18 M€ a été lancé afin de financer des projets d'initiative locale. L'Etat et la Région ont souhaité par ce biais faire participer l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation aux innovations du pacte francilien. 38 lauréats ont été retenus. Fin 2019, l'objectif de 63 990 entrées en formation a été atteint à 98% par la Région.

FONDS SOCIAL EUROPÉEN

1960 demandes de financements instruites au titre des programmes FSE et de l'IEJ

35 779 demandeurs d'emploi accompagnés dans leur parcours d'accès à l'emploi depuis 2014

38 942 salariés aidés dans l'acquisition de nouvelles compétences ou l'évolution de leur métier depuis 2014

199 054 participants chômeurs et inactifs ont bénéficié d'actions d'inclusion sociale depuis 2014

21 559 jeunes de moins de 25 ans accompagnés dans leur parcours d'accès à l'emploi depuis 2014



© Shutterstock

L'activité du FSE géré par l'Etat en 2019

La dynamique de programmation des crédits du Fonds social européen (FSE) et de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) gérés par l'Etat en Île-de-France a été poursuivie et amplifiée en vue de répondre aux besoins des publics et des territoires franciliens en matière d'accès à l'emploi, de formation des salariés et d'inclusion sociale.

Le département du FSE de la DIRECCTE a continué à organiser le suivi de gestion et les dialogues avec les partenaires, en particulier les conseils départementaux et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), dans un objectif à la fois de mobilisation optimale des crédits déconcentrés au titre des programmes 2014-2020 et de sécurité juridique des opérations. Les objectifs régionaux de déclaration de dépenses 2019 ont été atteints. La communication a été renforcée sur les opérations cofinancées par le FSE au travers d'événements et de la publication d'articles sur les sites dédiés.

SEINE-ET-MARNE

Participation de l'UD 77 à une expérience pilote pour l'insertion professionnelle des détenus de Meaux

Depuis 2016, une entreprise d'insertion « Après » a été créée au sein du centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin en Seine-et-Marne. Son objectif est de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des détenus et de contribuer ainsi à lutter contre la récidive. L'UD 77 finance les aides au poste pour les détenus et pilote cette expérimentation avec le service d'insertion pénitentiaire, Pôle Emploi, l'administration pénitentiaire, le juge de l'application des peines et le procureur de Meaux.

À ce jour, 73 personnes ont intégré ce programme et 24 sont sorties du centre de détention. 38% ont un emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, création d'entreprise), 8% sont en formation qualifiante et 13% ont intégré une autre structure de l'insertion par l'activité économique.

ESSONNE

Signature de la Charte Inclusiv'Essonne

Dans le cadre de la mission de coordination des clauses sociales de l'Essonne, l'Etat, le comité régional, le département, les collectivités locales, les bailleurs sociaux et les différents acteurs économiques de l'insertion ont signé une charte en faveur de la mise en œuvre des clauses sociales. Cette charte a pour objectif de renforcer les actions déjà mises en œuvre en matière d'insertion, d'emploi et de développement et d'harmoniser l'utilisation de ce dispositif existant entre les différents partenaires signataires.

L'UD 91 pilote cette action qu'elle a subventionnée dans le cadre de la coordination des clauses sociales.



LA RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

L'année 2019 a marqué le déploiement de la réforme de l'apprentissage prévue par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 avec des enjeux forts en termes de financement, de gouvernance et d'offre de formation impactant considérablement les acteurs du secteur.

Le déploiement en région de la réforme du système de l'apprentissage a été conduit par la DIRECCTE qui joue un rôle de diffusion et d'appropriation de la réforme auprès de l'ensemble du secteur et aussi de régulation et de contrôle du nouveau système. Un référent Apprentissage a été nommé dans chaque département. Plus de 65 000 contrats d'apprentissage ont été signés en 2019 en Île-de-France (soit un cinquième du total national et un au niveau de la région). De plus, l'année 2019 a vu le lancement d'un nouveau CFA d'entreprise et de 182 nouveaux organismes de formation en apprentissage, portant le nombre total de CFA à 329 en Île-de-France.



© shutterstock

ESSONNE Un nouveau chantier d'insertion en Essonne

Le Chantier d'Insertion «rénovation champêtre de coq», porté par ARIES (Association régionale pour l'insertion économique et sociale), est un nouvel Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) conventionné en 2019, dans le cadre de la stratégie de développement de l'IAE sur le département de l'Essonne. Il accueille aujourd'hui 14 jeunes et adultes (dont 4 femmes) issus des territoires des Quartiers Politique de la Ville (QPV) d'Evry et Grand Paris Sud, ayant peu ou pas de qualification, avec un projet d'intégrer le secteur des métiers du bâtiment ou de se remobiliser vers l'emploi. L'ensemble des salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement afin de lever les freins à l'emploi (compétences linguistiques, logement, mobilités ...) et d'une formation préparatoire aux Titres Professionnels du ministère du travail de peintre en bâtiment. Pour ce faire, ARIES a développé son plateau technique de la Ferme de Champagne en aménageant une partie des locaux afin de permettre l'organisation de ces sessions.

YVELINES De nouvelles structures IAE dans les Yvelines

L'UD 78 a signé de nouvelles conventions avec cinq nouvelles structures des secteurs hôtellerie-restauration, bâtiment-travaux publics et collecte-tri-recyclage qui s'ajoutent aux 34 structures déjà existantes sur le territoire.

Perspectives 2020

Insertion par l'Activité Economique

L'Île-de-France est l'un des territoires expérimentateurs de la plateforme de l'inclusion développée en Seine-Saint-Denis, et qui sera généralisée en 2020 afin de faciliter la prescription des demandeurs d'emploi vers les structures de l'IAE.

Entreprises adaptées

En 2020, l'expérimentation des CDD tremplins entrera dans une nouvelle phase d'intensification avec la mise en place du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).

Plan d'Investissement dans les Compétences

En 2020, la mise en œuvre du PRIC se poursuivra à hauteur de 250 M€. Des actions nouvelles s'ajouteront au plan d'actions initial. Un nouvel appel à projets régional sera lancé dans la perspective des chantiers du Grand Paris et des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. La Région organisera une large campagne de communication à destination du grand public afin de faire connaître les formations disponibles.

Les orientations du FSE géré par l'Etat en Île-de-France pour l'année 2020

Poursuivre la préparation du démarrage du volet déconcentré en Île-de-France du futur PON FSE + 2021-2027, en s'appuyant sur la contribution de l'autorité de gestion déléguée (AGD), et construire la gouvernance des organismes intermédiaires (OI) franciliens dans le champ de l'inclusion pour cette période, en s'inscrivant dans les concertations nationales et régionales.

Mettre en œuvre une stratégie adaptée pour optimiser la consommation des crédits de chaque axe d'intervention des PON FSE et IEJ 2014-2020, en se projetant à la date du constat de réalisation finale à l'horizon 2023. Développer la valorisation des projets franciliens cofinancés par le FSE et l'IEJ.

Soutenir l'innovation et le développement des entreprises

Le Département Économique de l'État en Région (DEER) a été créé en avril 2019 pour assurer le recentrage des actions menées par l'échelon déconcentré du Ministère de l'Économie. Fort de 19 agents en Île-de-France et de sa connaissance de l'écosystème régional, il met en œuvre les politiques de la Direction Générale des Entreprises, en lien avec les acteurs économiques territoriaux, notamment le Conseil Régional, les collectivités, les établissements publics et les opérateurs tels que Bpifrance). Le DEER exerce les missions suivantes :

- le développement, l'appui et l'accompagnement des filières stratégiques du territoire ;
- l'animation de la politique territoriale d'innovation et de la transformation numérique ;
- la prévention des difficultés d'entreprises industrielles ;
- la contribution à la protection des intérêts économiques, industriels et technologiques à travers les Délégués à l'Information Stratégique et à la Sécurité Economiques ;
- une veille des entreprises du territoire pour le compte de la Direction Générale de l'Armement ;
- le pilotage et la tutelle des réseaux consulaires (CCI et CMA) sous l'autorité du Préfet ;
- la documentation et l'évaluation des impacts des politiques publiques, au regard des attentes des acteurs économiques.

Faits marquants 2019

Programme d'investissements d'avenir PIA3 régionalisé

Dans le cadre du Programme d'investissements d'Avenir, l'État et la Région Île-de-France se mobilisent pour financer les projets d'innovation des PME à travers trois volets d'actions depuis 2018 et jusqu'en 2021.

Ces appels à projets (Innovation, Filières et Formation) s'inscrivent à la fois dans le cadre du PIA lancé par l'État et de la stratégie économique #LEADER mise en œuvre par le Conseil régional d'Île-de-France. Fin 2018 et courant 2019, un travail de ventilation des crédits proposés entre les trois volets a été mené pour soutenir les volets les plus sollicités par l'écosystème.

Après deux premiers relevés en 2018, l'appel à projet innovation dénommé « Innov'up Leader PIA » a fait l'objet de trois nouvelles vagues aux mois de janvier, mai puis septembre 2019. La sélection est faite suite à une expertise croisée du DEER et des services du Conseil Régional, avec l'appui des délégations de Bpifrance. Les 23 M€ d'aides ainsi allouées à 65 lauréats (sur 280 candidats) sont un mix de subventions et d'avances remboursables.

Un nouvel appel à projets « Sésame filières PIA3 » a été lancé en novembre 2019. Il vise à développer les compétences technologiques franciliennes au service des PME.

Retrouvez plus d'informations sur :
leaderPIA.iledefrance.fr

Tutelle des consulaires : convention d'objectifs et de moyens de la CCI

Dans l'exercice d'appui au préfet de région pour la tutelle des consulaires, l'année 2019 a été marquée par l'élaboration et la mise en œuvre de la Convention d'Objectifs et de Moyens 2019-2021 de la CCI Paris Île-de-France.

Signée le 3 octobre 2019, elle définit les grands axes d'intervention de la CCI : l'entrepreneuriat, l'appui aux entreprises dans leurs mutations, l'international, la représentation des entreprises, l'appui aux territoires. Cette nouvelle convention induit également une transformation profonde du modèle des chambres de commerce et d'industrie. L'équipe est en appui du préfet de région pour accompagner la CCI Paris Île-de-France dans sa transformation.

CAS INDIVIDUELS D'ENTREPRISES TRAITÉS

50 entreprises stratégiques visitées sur le deuxième semestre

87 entreprises en difficulté accompagnées

360 sollicitations traitées par la cellule de continuité économique

PROJETS SUIVIS

7 filières (aéronautique, automobile, numérique, Santé, hydrogène, économie circulaire, deep tech)

9 territoires de l'innovation (dont Saclay)

4 grands programmes nationaux (PIA3 régionalisé, France Num, Industrie du futur, French Tech Centrale)



FOCUS PIA3 RÉGIONALISÉ

280 dossiers individuels « innovation » instruits,
62 lauréats pour 23,2 M€ d'aides allouées

26 dossiers filières instruits,
12 lauréats pour 11,4 M€ d'aides allouées

FOCUS FRENCH TECH CENTRAL

54 événements d'information organisés sur
l'ensemble du dispositif

60 rendez-vous individuels par un agent du DEER et
une start-up

7 opérateurs (4 SATT, 1 IRT, 2 consulaires (CCI et CMA))

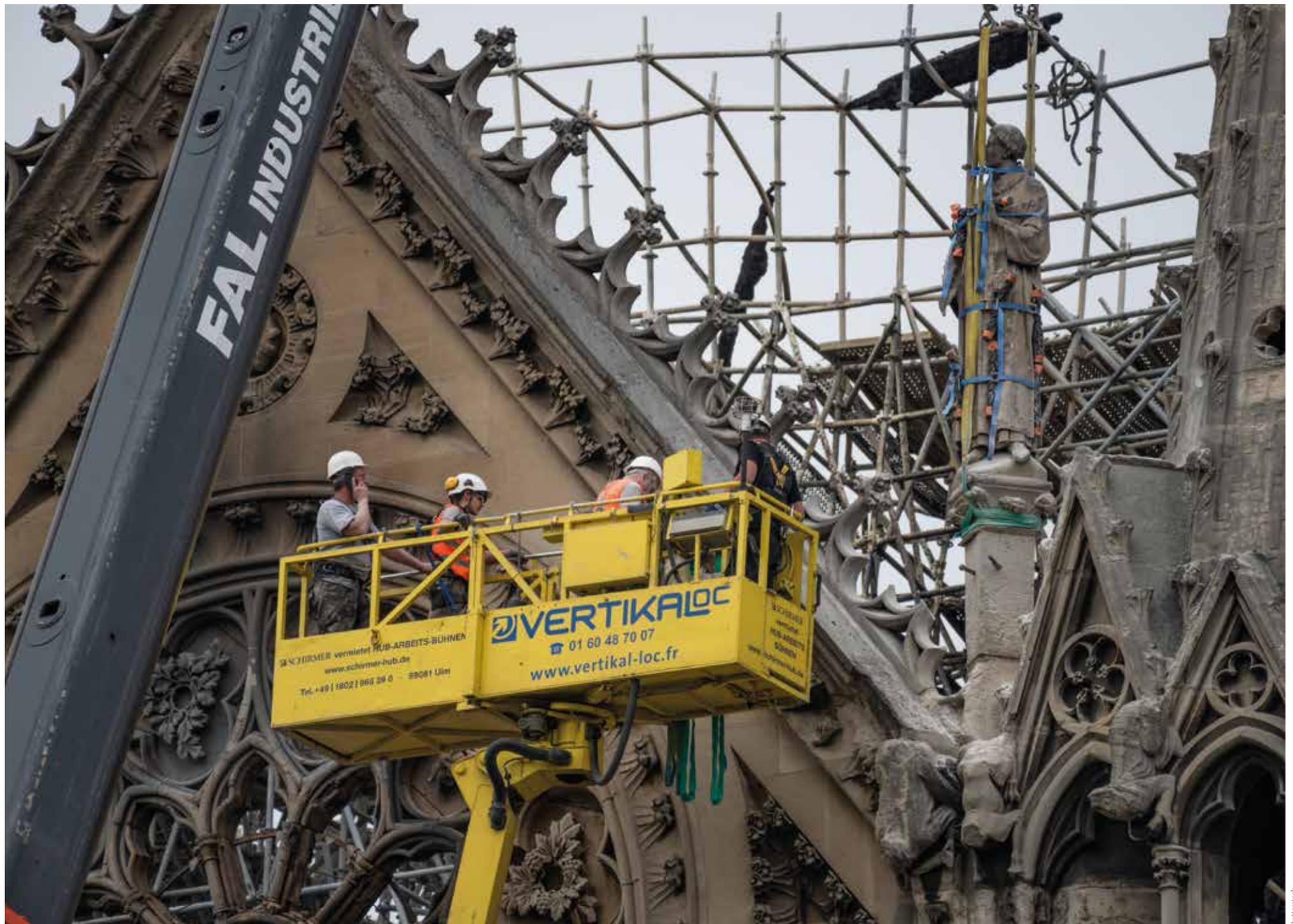
Perspectives 2020

Lancement du nouvel appel à projets du plan d'investissement d'avenir (PIA)

L'appel à projets lancé en avril 2019 pour la structuration de filières en Île-de-France, en concertation avec le conseil régional, permettra le financement de trois projets pour les partenariats laboratoires/entreprises :

- une plateforme collaborative pour structurer la filière BTP autour du numérique, portée par L'Ecole des Ponts Paristech ;
- une plateforme logicielle permettant l'analyse de données d'imagerie biologique proposée par l'Institut Pasteur ;
- une plateforme « Innovations aliments » ouverte aux entreprises du secteur agricole et agro-alimentaire définie par AgroParisTech.

Un nouvel appel à projets « Sésame filières PIA3 » a été lancé en novembre 2019. Il vise à développer les compétences technologiques franciliennes au service des PME. Retrouvez plus d'informations sur : leaderPIA.iledefrance.fr



PARIS**Incendie de Notre-Dame, implication du DEER dans l'aide aux entreprises et emplois impactés**

À la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris, le département économique de l'État en région (DEER) a mobilisé sa « cellule d'urgence » pour le soutien aux commerçants impactés par l'évènement. Les agents de l'équipe « protection du tissu économique » du DEER sont intervenus sur le terrain, accompagnés par les partenaires concernés (CCI, CMA, Mairie de Paris) pour communiquer plus efficacement sur les dispositifs existants et recueillir le ressenti des commerçants impactés. Les opérations de sécurisation et les travaux de reconstruction conduisent à la fermeture du parvis et la limitation d'accès aux rues adjacentes à la cathédrale, entraînant une baisse conséquente de la fréquentation des commerces. Le gouvernement a annoncé la mise en place d'un fonds d'aide de 350 000€ pour les commerçants. La Direccte est à l'oeuvre pour le versement rapide des aides, en lien avec l'administration centrale et les partenaires concernés.

PARIS**Mise en place de la cellule d'urgence « Gilets jaunes »**

Dès novembre, l'Unité régionale de la DIRECCTE pilote une cellule d'urgence pour accompagner les entreprises franciliennes qui font face à un impact économique lié au mouvement social « gilets jaunes ». Cette cellule a été activée en coordination avec les partenaires que sont la préfecture, la ville de Paris, la DRFIP, l'Urssaf, la chambre de commerce et de l'industrie (CCI) et la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA). Une présentation de l'ensemble des dispositifs mobilisables par les entreprises est accessible sur le site de la Direction générale des entreprises : www.entreprises.gouv.fr

PARIS**Continuité économique**

En cas de crise conjoncturelle ayant un fort impact sur l'activité économique, le service peut déployer une cellule de continuité économique. Elle a pour but de venir en aide aux entreprises et commerçants touchés par les difficultés. En 2019, cette cellule a été fortement mobilisée : lors du mouvement des gilets jaunes, suite à l'explosion rue Trévise, suite à l'explosion au gaz de la rue de Trévise, à l'incendie de Notre-Dame de Paris et lors des grèves dans les transports.. Des interviews à la presse et des réunions d'information avec des associations de commerçants permettent de relayer l'information sur les dispositifs d'aides existants, ainsi que sur le dispositif de permanence téléphonique. Ces permanences viennent en aide aux entreprises impactées en répondant à leurs questions et en les orientant vers les dispositifs les plus pertinents (activité partielle, report de charges fiscales, report de charges sociales, etc.).

Plus de 360 sollicitations individuelles ont été traitées par la cellule en 2019. De manière proactive et quand cela est possible (secteur bien identifié, comme par exemple celui de l'île de la Cité suite à l'incendie de Notre-Dame), les chargés de mission viennent à la rencontre sur le terrain des commerçants impactés, en mode « brigade » constituée de leurs partenaires (CCI...). Enfin, suite à l'incendie de Notre-Dame, un fonds d'aide de 350 000 € a été mis en place par les ministres de l'économie et des comptes publics pour venir en aide aux commerçants directement impactés. La DIRECCTE a représenté le préfet de région et a présidé le comité d'examen des demandes d'aides pour arrêter officiellement la liste des entreprises bénéficiaires ainsi que les montants d'aides pour chacune des entreprises : 308 000 € d'aides ont été allouées sur un budget prévu de 350 000 €.



Assurer l'effectivité du droit du travail et la qualité du dialogue social

Le Pôle T pilote, appuie et évalue la politique du travail. Il veille, notamment par l'action de contrôle de l'inspection du travail, à l'effectivité du droit du travail dans les entreprises. Il assure la promotion de la qualité de vie au travail et la protection de la santé des salariés, le développement du dialogue social et le suivi des relations de travail.

*CPRI : Commission paritaire régionale interprofessionnelle



© Shutterstock

Faits marquants 2019

En 2019, aux cinq priorités nationales d'intervention de l'inspection du travail - risque lié à l'amiante, risque de chute de hauteur, égalité professionnelle femmes-hommes, lutte contre le travail illégal (LTI) et contre la fraude au détachement (PSI)- se sont ajoutés quatre nouvelles actions : le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement, la mise en place du Comité social et économique (CSE), le contrôle et l'appui à destination des TPE/PME et la réglementation sociale européenne (RSE) dans les transports routiers.

Les axes du plan régional santé au travail Île-de-France 2016-2020 ont également été poursuivis : le développement de la prévention primaire et la culture de prévention (axe 1), la promotion de la qualité de vie au travail, le maintien en emploi et la performance (axe 2), le renforcement du dialogue social et des ressources de la politique de prévention par la structuration d'un système d'acteurs, notamment en direction des TPE-PME (axe 3) et la réponse aux enjeux spécifiques à la région Île-de-France.

Présence du Pôle politique du travail au Salon Préventica à Paris

Lors du salon Preventica qui s'est tenu à Paris en mai 2019, la DIRECCTE d'Île-de-France a présenté ses actions et campagnes de prévention des risques de chutes de hauteur et d'exposition à l'amiante ainsi que les missions et priorités 2019 de l'inspection du travail. Elle a également animé deux conférences, une portant sur le Comité social et économique, et l'autre sur les chutes de hauteur, cette deuxième étant co-animée avec la Direction Générale du Travail (DGT) et les partenaires OPPBTP, CRAMIF et CCMSA.

Droit du Travail et starts-ups

En septembre 2019, le Pôle Travail de l'UD 75 est intervenu à la station F - le plus grand campus de startups au monde - dans le cadre d'une « master class » sur les fondamentaux du droit du travail applicables à ce type d'entreprises. L'intervention

portait sur les différents contrats de travail, les durées maximales du travail et les repos minima, le recours aux stagiaires, le vrai et le faux travail indépendant, les missions et prérogatives de l'inspection du travail. Cette initiative des services du travail a démontré la pertinence d'une démarche sectorielle dans la diffusion pratique de la connaissance du droit du travail en complémentarité avec les actions de contrôle.

Lutte contre le travail illégal et mise en œuvre de conventions régionales

Dans le secteur du paysage en Île-de-France

Afin de développer la lutte contre le travail illégal et de valoriser les métiers et la qualité de l'emploi dans ce secteur, l'Union des entreprises du paysage de l'Île-de-France (UNEP), les organisations syndicales FNAF-CGT et le SNCEA-CFE-CGC s'engageant avec l'Etat, la MSA et l'Urssaf ont signé le 27 mai 2019 une convention marquant ainsi leur volonté de coopération au travers d'actions de communication en direction des entreprises, de surveillance des offres de service et d'échanges d'informations sur des situations de travail illégal. Les organisations professionnelles et syndicales se sont ainsi engagées à se constituer parties civiles dans les procédures pénales établies par l'administration.

Dans le secteur du déménagement

Dans le cadre de la convention régionale de lutte contre le travail illégal conclue pour ce secteur, les services de l'URACTI ont mené lors de l'été 2019 une campagne de contrôles de chantiers de déménagement (38 prestations contrôlées concernant 52 entreprises, 15 procès-verbaux dressés pour les infractions de dissimulation de salariés et/ou d'emploi d'étrangers sans titre de travail).

Action régionale Couvreurs

L'action de contrôle régionale porte sur la prévention de deux risques importants que sont l'exposition aux fibres d'amiante et les chutes de hauteur. Le Pôle politique du travail a mené en 2019 une importante campagne de sensibilisation sur ces risques auprès des 1 800 entreprises de couverture franciliennes.

Un courrier précisait la réglementation applicable en la matière et rappelait les adresses des sites Internet: www.chutesdehauteur.com, www.inrs.fr, www.preventionbtp.fr.

Prévention de la désinsertion professionnelle, maintien en emploi : guide et séminaire dans le cadre du Plan régional d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (PRITH)

Le maintien en emploi des travailleurs handicapés - un enjeu majeur porté au niveau national par de nombreux acteurs institutionnels et privés (DIRECCTE, Assurance Maladie, AGEFIPH, FIPHP, CAP EMPLOI, services de santé au travail) - est au cœur de l'action publique de lutte contre les exclusions économiques et sociales.

En Île-de-France, une démarche coordonnée et concertée des différents acteurs a été initiée dans le cadre de l'instance de coordination du maintien en emploi créée en mai 2018. Cette instance a permis en 2019 de réaliser un guide à destination des professionnels du maintien en emploi, permettant de retrouver, de façon exhaustive, les process, dispositifs et acteurs du maintien en emploi pour les salariés du secteur privé.

En novembre 2019, un séminaire du maintien en emploi a réuni 250 participants - professionnels du maintien en emploi, représentants des professionnels de santé, partenaires sociaux, référents handicap, MDPH et acteurs sectoriels - autour d'ateliers (ateliers de retours d'expériences et thématiques).

Création de l'Unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers (URACG)

Mise en place le 1^{er} novembre 2019, l'URACG composée de 9 sections d'inspection à compétence régionale a vocation à contrôler les chantiers de construction et de prolongation des lignes de métro et de RER menés dans le cadre du Grand Paris, ainsi que les chantiers liés à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Ses missions portent sur le renforcement, en amont, des échanges avec les donneurs d'ordre et les entreprises attributaires des marchés publics, afin d'accroître la prévention, dès la phase de conception, et d'assurer la cohérence et la régularité des contrôles. L'URACG travaille en collaboration et concertation avec l'URACTI (Unité régionale d'appui et de contrôle en matière de lutte contre le travail illégal) ainsi qu'avec le réseau régional Amiante.

Perspectives 2020

- Les priorités 2019 en matière de sécurité et santé au travail - le risque amiante et chute de hauteur, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, la lutte contre le travail illégal et la fraude au détachement - sont maintenues pour l'année 2020 de même que le contrôle de "journées conducteur".
- Au regard de la prolongation de la crise sanitaire due à la propagation du Covid-19 et de ses répercussions durables, la législation a, depuis le 16 mars 2020, fortement évolué. L'action de l'inspection du Travail a par conséquent été adaptée à ce contexte inédit dans les domaines du contrôle et de la prévention.





© shutterstock

PARIS Suites de l'incendie de la Cathédrale de Paris

L'inspection du travail est intervenue sur le chantier de la cathédrale Notre-Dame de Paris durant plusieurs mois.

Elle a veillé à la santé et à la sécurité des travailleurs amenés à y intervenir, en prévenant un ensemble de risques liés à la nature du chantier notamment les risques liés à l'exposition aux poussières de plomb, de chute de hauteur. L'inspection a traité également des risques plus habituels sur les chantiers de construction ou de rénovation : le risque électrique, le risque de chute de pierre ou de matériaux, les risques liés à l'intervention de plusieurs entreprises et corps de métiers (nécessaire coordination de leur action)...

L'exposition aux poussières de plomb

Lors de l'incendie, la toiture en plomb a fondu et a généré une pollution susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement (population) et sur les salariés qui sont ou seront amenés à intervenir au sein de la cathédrale. Ce risque spécifique a justifié une interruption temporaire des travaux au cours de l'été le temps de définir un plan d'actions de mise en conformité correspondant aux exigences de la réglementation.

Le risque de chute de hauteur

La taille de l'édifice et la nécessité d'accéder à certaines de ses parties (ex : accès au plancher au-dessus de la nef) ainsi qu'à l'échafaudage endommagé par l'incendie imposent à nombre de travailleurs de circuler et de travailler à des hauteurs très importantes. En l'espèce le risque de chute est important et ses conséquences extrêmement graves voire vitales.



INSPECTION DU TRAVAIL

61 824 demandes traitées par les services de renseignement

43 581 suites données aux interventions de l'inspection du travail (dont 23 894 lettres d'observation, 870 procès-verbaux en 2017, 551 décisions d'arrêts de travaux dont 380 dans le BTP)

SEINE-ET-MARNE**Médiation Conflits Collectifs**

Le 8 février 24 salariés d'une société de logistique de Seine-et-Marne, se sont mis en grève. Le point de départ de la grève a été le décalage d'une journée dans le versement de la paie, puis des revendications salariales se sont ajoutées : treizième mois, indemnité de panier... Après 8 jours de conflit, la société a saisi l'inspection du travail qui est intervenue en médiation informelle. Un protocole de fin de conflit a été signé entre les parties après l'intervention en binôme de l'inspectrice du travail et du responsable de l'UD. Les grévistes ont obtenu partiellement satisfaction : attribution d'une prime qualité mensuelle pouvant aller jusqu'à 130 €, d'un 13^e mois et d'une prime mensuelle de « vie chère » de 90 €.

YVELINES**Action collective Garages**

Dans les Yvelines, 32 garages ont été contrôlés en 2019. Les manquements les plus fréquemment relevés fréquemment ont été l'absence de vérification des ponts, de l'installation électrique ou des dispositifs d'aspiration dans les locaux de préparation des peintures. Une attention particulière a également été portée sur le stockage de matériel en hauteur et l'interdiction d'utiliser des échelles. Il est à noter que ce type d'intervention est plutôt bien perçu par les employeurs.

ESSONNE**Lutte contre le travail illégal**

En Essonne, des contrôles interservices associant l'inspection du travail, la DDPP, l'Urssaf et la préfecture ont été menés dans cinq agences de location de véhicules à double commande. Dans trois de ces agences il a été constaté l'emploi non déclaré de l'agent d'accueil. Par ailleurs un cas d'absence d'immatriculation d'un moniteur indépendant a été relevé. Les services notent que la coopération entre les services de contrôle a été excellente. Une réunion a été organisée en préfecture pour faire un retour d'expérience sur ces contrôles.

HAUTS-DE-SEINE**Egalité professionnelle**

Le 25 mars, la responsable de l'UD des Hauts de Seine et la référente égalité professionnelle du département ont participé à une réunion organisée par la fédération des industries chimiques du département, au cours de laquelle une présentation a été faite sur le calcul de l'index égalité professionnelle devant une soixantaine d'entreprises de plus de 250 salariés.

SEINE SAINT-DENIS**Lutte contre les sociétés fictives**

Le groupe de travail transversal sur la lutte contre les sociétés fictives et éphémères en Seine-Saint-Denis, auquel l'URACTI contribue activement, a poursuivi et intensifié ses réunions opérationnelles. Tous les deux à trois mois, sous l'égide du Parquet, ce groupe rassemble les partenaires concernés (URACTI, sections d'inspection, BCR/DDFIP, DDPP, tribunal de commerce, mandataires judiciaires et AGS, Ordre des experts-comptables...), et s'attaque aux facilitateurs de l'économie grise, très présents en Seine-Saint-Denis (faux domiciliataires, faux comptables, faux gérants...). Après les domiciliataires frauduleux et les faux experts comptables le groupe s'attaque désormais au dossier des multi-gérants. Outre son caractère opérationnel, donnant systématiquement lieu à des actions collectives contre les cibles identifiées, le groupe de travail est un lieu d'échange et de partenariat entre des administrations et services qui ne travaillent pas habituellement ensemble.

VAL-DE-MARNE**Opération de contrôle Maraîchers**

L'URACTI, l'UC compétente et la MSA ont terminé l'opération de contrôle de maraîchers du Val-de-Marne commencée au mois de septembre avec une quinzaine de nouveaux salariés contrôlés. Cette nouvelle action portait sur le travail illégal et les conditions de travail et d'hébergement. Des observations ont été faites sur des problématiques de sanitaires dans un état dégradé et sur un risque de chute de hauteur. Ce contrôle fut l'occasion d'échanger avec les maraîchers sur l'obligation de déclarer les travailleurs à la MSA, sur la prévention des risques et notamment l'utilité du DUER, sujets auxquels ils sont sensibles, et de constater que de réels efforts ont été déployés suite aux contrôles réguliers des services.

VAL-D'OISE**Épargne salariale à destination des TPE-PME**

En mai 2019, les services ont co-animé avec l'Urssaf à destination des adhérents de la CPME du Val-d'Oise une réunion sur les mesures visant à favoriser l'épargne salariale dans les TPE/PME. La rencontre s'est déroulée en deux temps avec la présentation des mesures visant à favoriser l'épargne salariale issues de la loi PACTE, ainsi que des acteurs de la mise en place des accords d'épargne salariale et dans un deuxième temps l'aide à la rédaction d'un accord d'intéressement.

A noter cette année : l'Inspection est intervenue dans la majeure partie des événements culturels et sportifs programmés en Île-de-France : les festivals Lollapalooza et l'Estival, les salons de la Photographie, le tournoi de tennis de Roland Garros et du Mondial du Golf, la Coupe du Monde Féminine de football, la course La Parisienne et la Fashion Week.

6 585 contrôles menés dans le cadre de la lutte contre le travail illégal

et **4 125** sur la fraude à la prestation de service internationale

43 799 interventions effectuées par les agents de contrôle

DIALOGUE SOCIAL ET RELATIONS AU TRAVAIL

19 439 accords d'entreprises enregistrés

116 486 ruptures conventionnelles ont été traitées

SANTÉ AU TRAVAIL

53 agréments (dont 22 service de santé inter-entreprises et 153 service de santé au travail autonomes)

Contribuer à la régulation des marchés pour assurer la confiance des acteurs économiques

Le Pôle C est garant du bon fonctionnement concurrentiel des marchés, de la protection des consommateurs et du respect des règles de métrologie légale. Ses missions opérationnelles portent sur le contrôle de l'équilibre des relations entre les acteurs économiques – et notamment les relations entre la grande distribution et ses fournisseurs –, le contrôle des délais de paiement interentreprises, la conduite d'enquêtes et d'investigations en matière de pratiques anticoncurrentielles, la réalisation de contrôles dans les secteurs des fruits et légumes, des vins et spiritueux et dans le domaine de la métrologie légale.

Au niveau régional, le Pôle C pilote les missions garantissant la sécurité et la protection économique des consommateurs que mettent en œuvre les Directions départementales de la protection des populations (DDPP).

Faits marquants 2019

La prévention des risques par le renforcement de l'efficacité des dispositifs de retrait de la vente des produits dangereux

La gestion des alertes concernant la sécurité des produits de grande consommation alimentaires et non alimentaires est un enjeu crucial pour la DGCCRF. En Île-de-France les services ont traité 712 alertes en 2019. Celles-ci ont conduit généralement à la mise en œuvre d'opérations de retrait voire de rappel des produits par les distributeurs.

Le contrôle de l'effectivité réelle de ces mesures de sauvegarde constitue ainsi une priorité essentielle pour garantir la sécurité des consommateurs et conserver leur confiance.

Afin de détecter puis de corriger en amont les éventuelles anomalies de conception et de mise en œuvre des procédures de retrait-rappel organisées par les grandes enseignes de la grande distribution, les DDPP d'Île-de-France ont procédé à des contrôles aux sièges de plusieurs d'entre elles afin d'évaluer les procédures utilisées. Elles ont ensuite contrôlé

les magasins pour s'assurer, dans le cadre d'alertes réelles, de l'application et de l'efficacité de ces procédures.

62 établissements ont été contrôlés dans le cadre de 5 alertes réelles (2 pour des produits alimentaires et 3 pour des produits non alimentaires).

Actuellement en cours d'analyse et d'extension à d'autres enseignes ces contrôles s'achèveront en 2020.

Le renforcement de la surveillance de la cadre des projets du Grand Paris et des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

La détection de pratiques anticoncurrentielles peut s'effectuer tant dans le secteur privé que dans le secteur public, à l'occasion notamment des achats publics de l'État, des collectivités territoriales et des entreprises publiques. La commande publique représentant près d'un quart des indices détectés par les services d'enquête est la source d'un nombre particulièrement important d'enquêtes.

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

20 085 réclamations de consommateurs traitées

128 enquêtes et plans de contrôle ou de surveillance réalisés

30 393 visites d'entreprises réalisées

712 alertes gérées concernant la sécurité de produits alimentaires et non alimentaires

3 861 prélèvements de produits réalisés en vue de leur analyse dont 3 215 denrées alimentaires

34 formations régionales organisées à destination de 415 enquêteurs

7 862 avertissements adressés

2 129 injonctions prononcées

694 amendes administratives dressées

1 034 procédures pénales transmises au Parquet

RÉGULATION DES MARCHÉS

209 entreprises majeures contrôlées en matière de délais de paiement

77 sanctions prononcées pour plus de 18,5 millions d'euros

71 sanctions publiées

14 assignations actuellement engagées devant le tribunal de commerce à l'encontre essentiellement d'enseignes de la grande distribution

65 indices de pratiques anticoncurrentielles recueillis

26 propositions de suites dont 3 mises en enquête, 16 rappels de réglementation, 4 prises en charge par l'Autorité de la concurrence et 3 transmises à d'autres administrations.

MÉTROLOGIE

339 actions de surveillance des organismes vérificateurs, réparateurs et des fabricants

357 avertissements

11 amendes administratives

2 procès-verbaux

La DGCCRF a déployé un plan stratégique dont l'une des actions prioritaires vise à relancer la veille concurrentielle dans la commande publique compte tenu de son importance économique. Les enquêteurs assistent ainsi aux commissions d'appels d'offres, analysent les offres des entreprises soumissionnaires et sensibilisent les acheteurs publics aux moyens de détecter les pratiques d'entente qui, en faussant le jeu normal de la concurrence, augmentent frauduleusement les prix au détriment du contribuable. En Île-de-France, cette veille concerne tout particulièrement les marchés majeurs de la Société du Grand Paris, la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), la Ville de Paris, la Région Île-de-France et certains très grands opérateurs (AP/HP, RATP, SNCF, Syndicats d'assainissement, bailleurs sociaux...).

Pour le suivi des marchés de la société du Grand Paris une première opération de visite et de saisies a eu lieu en 2019 auprès de certaines entreprises suspectées d'avoir organisé une entente. À ce stade, ces investigations n'ont pas permis de dégager un faisceau d'indices suffisamment graves, précis et concordants pour donner lieu à un rapport transmis à l'Autorité de la Concurrence.

Par ailleurs, la Brigade interrégionale d'enquêtes de concurrence de Paris anime un réseau régional d'enquêteurs spécialisés, appartenant aux Directions départementales de la protection des populations, chargés de surveiller dans chaque département francilien, les offres des entreprises qui soumissionnent dans le cadre des marchés passés par les collectivités locales.

L'équilibre des relations commerciales dans les filières de production/distribution de denrées alimentaires

Dans le cadre des dispositions de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 - dite loi EGALIM - et de l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative au relèvement du seuil de revente à perte, les promotions concernant les denrées

alimentaires (périssables, non périssables et produits destinés à l'alimentation des animaux de compagnie) ne peuvent désormais être supérieures à 34% du prix de vente au consommateur. Ces dispositions ont pour but de permettre une meilleure rémunération des agriculteurs en mettant un terme à la guerre tarifaire entre les distributeurs qui impacte le prix, toujours plus bas, payé aux producteurs depuis plusieurs années. Parallèlement l'utilisation du terme « gratuit » est désormais interdit par le Code de commerce dans le cadre des communications commerciales promotionnelles (de type « 3^e produit acheté gratuit » ou « 50% gratuit » par exemple).

La DGCCRF a donc procédé au contrôle de ces dispositions auprès des grandes surfaces alimentaires sur l'ensemble du territoire national. En Île-de-France, 1044 établissements ont ainsi été contrôlés aboutissant à la rédaction de 149 avertissements, 4 injonctions de respecter la réglementation, et deux procès-verbaux. Ces contrôles seront poursuivis en 2020.

La garantie de la loyauté des instruments de mesure commercialisés en France

Le service métrologie légale du Pôle C a effectué, entre juin et octobre 2019, 51 contrôles de sociétés ayant une activité de distribution d'instruments de mesure, destinés à être utilisés dans le cadre de transactions (instruments de pesage par exemple).

Au total, 68 instruments de mesures ont ainsi fait l'objet de contrôles visant à s'assurer du respect des obligations réglementaires en la matière et de la conformité de ces derniers.

À l'issue de ces contrôles, et parallèlement au rappel des règles applicables sur le sujet, certains de ces instruments reconnus non conformes ont été retirés volontairement du marché par les opérateurs.

Perspectives 2020

- Reconduire les contrôles auprès de la grande distribution en matière de gestion des alertes et du respect des dispositions de la loi EGALIM.
- Veiller à l'évolution des prix de certains produits et services dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19.
- Poursuivre la sensibilisation des opérateurs économiques sur leurs obligations en matière de métrologie légale et de conformité des instruments de mesure.



© shutterstock

L'équilibre des relations commerciales entre les entreprises

Dans le cadre de sa mission de régulation concurrentielle des marchés, le Pôle C de la DIRECCTE d'Île-de-France a notamment poursuivi deux axes d'enquêtes :

Le contrôle des délais de paiement entre professionnels

209 entreprises majeures dans leur secteur ont ainsi été ciblées et contrôlées. Les enquêtes ont abouti à la rédaction de 13 avertissements et de 69 procès-verbaux administratifs, avec pour objet principal le non-respect des délais de paiement convenus et sectoriels (transport).

Le montant total des sanctions administratives prononcées en la matière s'est élevé à 18 570 500 € pour l'année 2019 dont une amende de 3 700 000 € pour un opérateur de téléphonie mobile. La majorité de ces sanctions ont été publiées par la DGCCRF.

La détection des abus de puissance économique commis par certaines entreprises au détriment de ses partenaires commerciaux

En 2019, le Pôle C de la DIRECCTE a notamment assigné l'enseigne LECLERC et sa centrale internationale belge devant le Tribunal de Commerce de Paris, pour avoir soumis leurs fournisseurs français à l'application du droit belge, moins protecteur que le droit français et obtenu ainsi de ses derniers des avantages supplémentaires injustifiés. Une sanction d'un montant de 117 millions d'euros a été requise à l'encontre du groupe LECLERC.



FONCTIONNEMENT ET DIALOGUE SOCIAL

6 947 actes comptables saisis

12 marchés nouveaux notifiés

98 recrutements et accueils de nouveaux agents

287 postes informatiques renouvelés

38 CHSCT régionaux ou locaux

719 nombre de postes migrés sur Windows 10

Études et statistiques

Le service études, statistiques et évaluation (SESE) réalise des études, des travaux statistiques et participe à l'évaluation des politiques publiques. Il contribue à la réflexion stratégique régionale et éclaire l'action publique. Ses études et travaux d'évaluation nourrissent le débat public régional.

Faits marquants 2019

- Concernant le Plan régional d'investissement dans les Compétences (PRIC), le SESE a notamment analysé les données disponibles des partenaires, conçu un projet d'évaluation partagée et suivi l'avancement des conventionnements. La thématique de la formation a été étudiée sous plusieurs angles de réflexion : parcours des bénéficiaires de contrats aidés, d'alternance (apprentissage), ou dispositifs d'insertion, nouvelles modalités et acteurs du déploiement de l'apprentissage ou des dispositifs de politique d'emploi (Pec et IAE, évaluation des EAV, suivi de la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel).
- L'égalité professionnelle : études de la situation des femmes sur le marché du travail, emplois occupés, accès aux contrats aidés, index égalité.
- Les personnes les plus éloignées de l'emploi avec des travaux sur les jeunes, les demandeurs d'emploi de longue durée, les travailleurs handicapés, les Quartiers prioritaires de la ville (QPV), les salariés de l'IAE (cartographie), l'emploi précaire.
- L'approche par territoires : travaux sur les QPV, les bassins d'emploi, prenant en compte les spécificités du zonage francilien.
- L'analyse des secteurs en difficulté (numérique, sport, conjoncture de la construction...); suivi des CEP (bâtiment, travaux publics).
- L'attention portée aux TPE et PME.

COMMUNICATION

1 185 414 visites enregistrées sur le site www.idf.direccte.gouv.fr

2 619 037 pages vues

Une centaine d'actions de communication ont été menées ou documents édités

12 communiqués de presse publiés et 47 sollicitations journalistiques gérées en 2019

41 publications dont 14 analyses de la demande d'emploi

13 publications conjoncturelles et thématiques, 5 notes et 2 travaux concernant les Chiffres-Clés franciliens, ces études et analyses portant sur la demande d'emploi, les mutations économiques, le monde du travail et les politiques d'emploi

Les moyens



218 344 802 € de budget total dont
 195 339 694 € de crédits d'intervention,
 17 260 774 € de crédits immobiliers,
 5 744 334 € de crédits de fonctionnement

335 926 039 € au titre du volet
 déconcentré du programme opérationnel national
 (PON) du Fonds Social Européen (FSE) pour la
 période 2014-2020

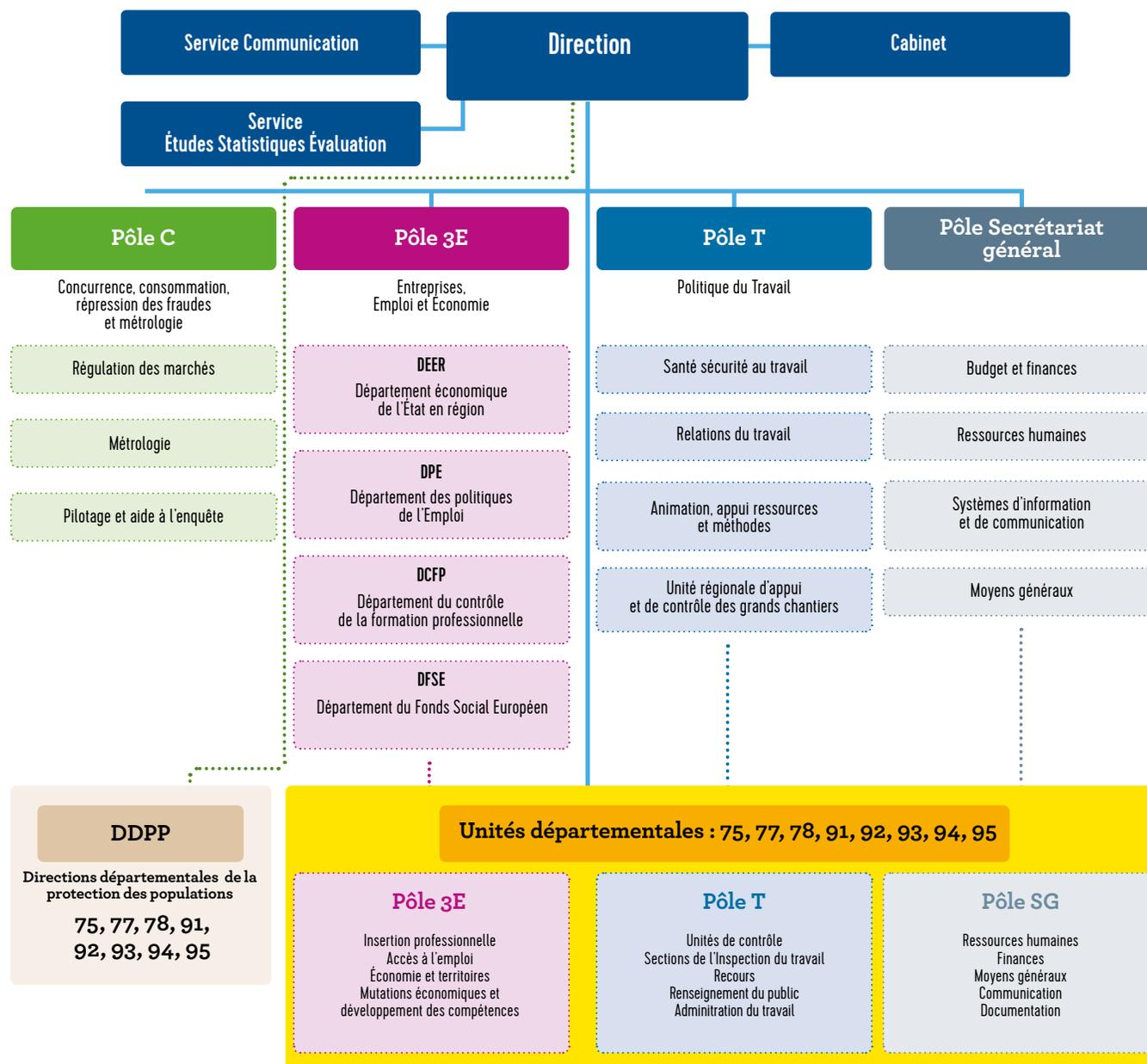
15 614 474 € au titre du volet
 déconcentré du PON Initiative pour l'emploi
 des jeunes (IEJ) en Seine-Saint-Denis

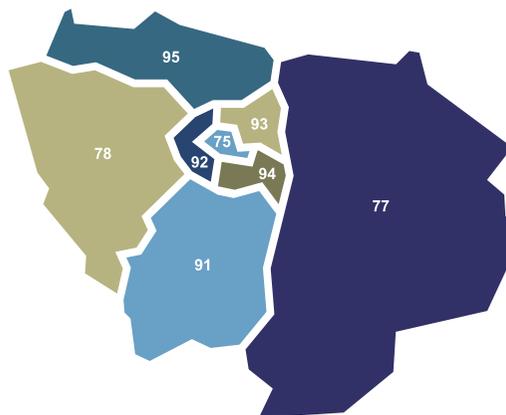
1 Unité régionale et 8 unités départementales

1 482 agents dont **368** à l'unité régionale

296 à l'UD 75	175 à l'UD 92
103 à l'UD 77	132 à l'UD 93
111 à l'UD 78	111 à l'UD 94
93 à l'UD 91	93 à l'UD 95

L'organisation de la Direccte en 2019





UD de Paris

21, rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 70 96 20 00

Adresse postale :
35, rue de la Gare - CS 60003 75144 PARIS cedex 19

UD des Hauts-de-Seine

11, rue des Bouvets
92741 NANTERRE Cedex
Tél. : 01 47 86 40 00

UD de Seine-Saint-Denis

1, avenue Youri Gagarine
93016 BOBIGNY Cedex
Tél. : 01 41 60 53 00

UD de Seine-et-Marne

Cité Administrative
20, quai H. Rossignol
77011 MELUN Cedex
Tél. : 01 64 41 28 59

UD du Val-de-Marne

Immeuble le Pascal - Hall B
av. du Général de Gaulle - CS 90043
94046 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01 49 56 28 00

UD des Yvelines

Immeuble "La Diagonale"
34, avenue du Centre
78182 SAINT-QUENTIN
EN-YVELINES Cedex
Tél. : 01 61 37 10 00

UD du Val-d'Oise

Immeuble Atrium
3, bd de l'Oise - CS 20305
95014 CERGY-PONTOISE Cedex
Tél. : 01 34 35 49 49

UD de l'Essonne

Immeuble l'Européen
98 allée des Champs Elysées
Courcouronnes - CS 30491
91042 EVRY Cedex
Tél. : 01 78 05 41 00



**PRÉFET
DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECCTE ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

21, rue Madeleine Vionnet - 93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 70 96 13 00 - Fax : 01 70 96 17 04